

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 20 novembre 2013, à 18 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

---

2013-11-271 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour déposé aux membres soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-272 **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que l'ensemble des membres du Conseil renonce à l'avis de convocation relatif à la tenue de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-273

**ACCEPTATION DU RETRAIT DE TROIS MUNICIPALITÉS (SAINT-AIMÉ, SAINT-OURS ET SAINT-ROBERT) À L'ENTENTE DE SERVICE EN MATIÈRE D'INSPECTION ET ABOLITION D'UN POSTE**

CONSIDÉRANT qu'en juin 2012, la MRC et les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours et Saint-Robert ont conclu une entente intermunicipale pour le partage de professionnels spécialisés dans le domaine de l'inspection en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que cette entente, qui a été modifiée en février 2013 afin de réorganiser la présence des inspecteurs dans les municipalités participantes, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et qu'elle se renouvellera pour des périodes successives de quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à moins que l'une des parties à l'entente n'informe les autres parties de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 90 jours avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la signature de cette entente, la MRC se doit de fournir les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de cette dernière;

CONSIDÉRANT que, pour accomplir ce mandat, la MRC a dû procéder à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement additionnel afin de combler les besoins des municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et de Saint-Ours sont insatisfaites de la qualité du service offert dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT la réunion des maires et directeurs généraux des municipalités impliquées dans l'entente ainsi que du préfet et des membres de la direction de la MRC tenue le 23 octobre dernier, au cours de laquelle les représentants de Saint-Aimé, Saint-Robert et de Saint-Ours ont conclu de recommander à leur conseil municipal de se retirer de ladite entente;

CONSIDÉRANT que le retrait des municipalités de Saint-Aimé, de Saint-Robert et de Saint-Ours n'a aucun impact sur les municipalités de Massueville, Saint-David et de Sainte-Victoire-de-Sorel, et ce, à la condition que les trois municipalités demandesses se retirent en bloc de l'entente;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités incluses à l'entente ont accepté, par résolution, le retrait en bloc des municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que le retrait des trois municipalités oblige la MRC à abolir le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Saint-Ours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- accepte le retrait en bloc des municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et de Saint-Ours à l'entente de service en matière d'inspection (2012);
- abolisse le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Saint-Ours et précise que cette abolition de poste prend effet immédiatement;

- mette fin au contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement présentement en poste dans les municipalités concernées pour « manque de travail ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

---

### 2013-11-274 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

Denis Boisvert, directeur général